



SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2026-2027

RAPPORT

FAIT AU NOM DE

LA COMMISSION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE

BUDGÉTAIRE

SUR

LE PROJET DE LOI N° 40/2026 PORTANT LOI DE

FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNÉE 2026

PAR

M. MADY DANFAKHA

RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

La Commission des Finances et du Contrôle budgétaire s'est réunie les mardi 20 et vendredi 23 octobre 2026, sous la direction de Monsieur Alphonse Mané SAMBOU, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 40/2026 portant loi de finances rectificative pour l'année 2026.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs Cheikh DIBA, ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, Bassirou SARR, ministre auprès du ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, chargé du Budget et Bacary SARR, ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a, au nom de la Commission, souhaité la bienvenue aux membres du Gouvernement ainsi qu'à leurs collaborateurs. Il a, par la suite, invité le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan à présenter les motifs qui sous-tendent le présent projet de loi.

À l'entame de son propos, le ministre s'est réjoui de se retrouver, une fois encore, devant la Représentation nationale, pour présenter le projet de loi de finances rectificative (LFR) au titre de l'année 2026.

Le ministre a ensuite présenté à la Commission les circonstances ayant motivé le dépôt du texte, les principaux ajustements de l'équilibre budgétaire et les mesures fiscales et financières envisagées. Il a rappelé les dispositions de l'article 47 de la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, qui encadrent le dépôt d'un projet de loi de finances rectificative en cours d'exercice.

En l'espèce, il a souligné que le présent projet de loi de finances rectificative n'est pas seulement un instrument technique. Il est plutôt une manifestation de l'engagement du Gouvernement à réagir par rapport aux chocs externes et internes qui ont marqué la gestion budgétaire au courant de l'année, mais également à rendre compte avec rigueur et transparence de la gestion des ressources publiques.

Selon lui, trois évolutions majeures ont remis en cause les hypothèses de la loi de finances initiale. Premièrement, la prévision de croissance pour 2026 est ramenée de 5 % à 2,7 %, en liaison avec la baisse de la croissance sur le plan mondial. Deuxièmement, la hausse des cours du pétrole liée au déclenchement de la guerre au Moyen-Orient et les mesures de protection des ménages et des entreprises ont

conduit à porter les subventions à l'énergie de 250 à 790,3 milliards de FCFA, soit une augmentation de 540,3 milliards de FCFA. Le ministre a précisé que, sans l'ajustement des prix intervenu le 15 août 2026, ces subventions auraient dépassé 1.000 milliards de FCFA. Troisièmement, les ressources attendues du Plan de redressement économique et social (PRES) sont révisées de 762,9 à 311,5 milliards de FCFA à fin 2026, soit un manque à gagner annoncé de 451,1 milliards de FCFA.

Le ministre a également invoqué le remaniement gouvernemental du 1er juin 2026 et les redistributions de crédits qui en découlent, l'accélération de projets structurants de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 », la préservation des dépenses sociales, ainsi que la préparation d'un programme avec le Fonds monétaire international pour 2027-2029 et d'un plan de traitement de la dette.

Abordant la révision des grands équilibres budgétaires, il a indiqué que le projet de loi fixe les recettes totales à 5 848,7 milliards de FCFA, contre 6 188,8 milliards de FCFA en loi de finances initiale, soit une diminution de 340,1 milliards de FCFA (-5,5 %). Les dépenses totales sont portées de 7 433,9 à 7 583,9 milliards de FCFA, soit une augmentation de 150 milliards de FCFA (+2 %). Le déficit budgétaire s'établirait ainsi à 1 735,2 milliards de FCFA, représentant 7,6 % du PIB, contre 5,4 % initialement. Le ministre a expliqué ce creusement du déficit par la volonté du Gouvernement de contenir les effets du choc énergétique sur les ménages, de préserver les dépenses sociales et d'assurer les charges incompressibles, notamment salariales.

Quant aux recettes fiscales, elles sont, selon lui, révisées à 4 931,5 milliards de FCFA, en baisse de 453,3 milliards de FCFA (-8,4 %), tandis que les recettes non fiscales atteindraient 398,2 milliards de FCFA, dont 199,9 milliards de FCFA issus du domaine et des hydrocarbures. Les impôts sur les revenus et bénéfices enregistreraient, pour leur part, une progression de 192,3 milliards de FCFA.

Poursuivant son propos, le ministre a également présenté cinq mesures pour consolider les recettes :

- (i) la suppression de la taxe sur les transferts d'argent et du prélèvement sur les paiements par code marchand, remplacés par une contribution de solidarité économique sur le chiffre d'affaires des opérateurs, à des taux de 8 % jusqu'à 150 milliards de FCFA, de 9 % entre 150 et 300 milliards de FCFA et 10 % au-delà ;
- (ii) la fixation de l'impôt minimum forfaitaire à 0,5 % du chiffre d'affaires, avec un plancher et un plafond allant de 250 000 FCFA à 10 millions de FCFA selon la taille de l'entreprise ;

- (iii) l'exonération du timbre des quittances jusqu'à 100 000 FCFA, l'application d'un taux de 1 % au-delà et d'un droit de 200 FCFA sur les dépôts d'espèces en banque ;
- (iv) le rétablissement d'un régime dérogatoire en faveur des logements sociaux avec l'impôt sur les sociétés réduit de moitié, la TVA suspendue sur les matériaux et les études, droits d'enregistrement réduits de moitié et le maintien de l'exonération des droits de douane sur les équipements ;
- (v) l'obligation de marquage fiscal des produits importés ou fabriqués localement pour lutter contre la fraude assortie de mesures de saisie, de confiscation et d'une amende de 200 000 FCFA pour les produits non marqués.

Le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan a, par ailleurs, indiqué que l'enveloppe de 300 milliards de FCFA consacrée à l'apurement de la dette non financière, inscrite en loi de finances initiale, était reconduite dans le projet de loi de finances rectificative, avec une mise en œuvre fondée sur les résultats de l'audit de l'Inspection générale des Finances.

Sur la réorientation des dépenses et la préservation des priorités sociales, il a fait noter que la subvention à l'énergie atteindrait 790,3 milliards de FCFA, soit 3,5 % du PIB et 10,4 % des dépenses totales. Le ministre a signalé que la subvention à l'énergie devient l'un des premiers postes budgétaires et a, à cet égard, annoncé la préparation d'un mécanisme de ciblage des aides au bénéfice des ménages vulnérables, du transport collectif et des activités essentielles.

Selon lui, les dépenses de fonctionnement seraient portées à 2 185 milliards de FCFA, en hausse d'environ 540 milliards de FCFA, tandis que les investissements publics seraient ramenés à 2 248,9 milliards de FCFA, soit une baisse de 555 milliards de FCFA (-19,8 %). Les dépenses relatives aux infrastructures diminueraient de 238 milliards de FCFA et celles concernant l'hydraulique de 106 milliards de FCFA. Toutefois, il a précisé que les projets concernés qui sont à un niveau de développement non achevé ou ne disposant pas encore de marchés ou ne décaissant plus du fait de l'absence d'un programme avec le FMI seraient reprogrammés dès 2027, étalés dans le temps pour certains pour tenir compte du rythme d'exécution plutôt qu'abandonnés. En revanche, les crédits alloués à l'agriculture et à l'élevage augmenteraient de 14,6 milliards de FCFA.

S'agissant des secteurs sociaux, le ministre a fait état d'une hausse de 28,8 milliards de FCFA des crédits de santé, qui atteindraient 246,1 milliards de FCFA, d'un doublement des bourses de sécurité familiale, de 35 à 70 milliards de FCFA, d'une enveloppe de 1 437 milliards de FCFA consacrée à l'enseignement et de crédits de défense et de sécurité de 678 milliards de FCFA, en progression de 65 milliards de

FCFA. D'après le ministre, les dépenses sociales représenteraient au total 2 276 milliards de FCFA, soit 30 % des dépenses.

Revenant sur la dette publique, la trésorerie et les perspectives de financement, il a souligné que la dette publique demeurerait le principal facteur de risque pour les finances publiques. Les ressources de trésorerie à mobiliser en 2026 sont évaluées à 6 774 milliards de FCFA et le service de la dette à 5 801 milliards de FCFA, contre 5 517 milliards de FCFA de recettes du budget général. Les charges d'intérêts atteindraient 1 285 milliards de FCFA, soit 26 % des recettes fiscales, tandis que l'encours de la dette augmenterait de 2 258 milliards de FCFA en termes nets.

Quant au financement, il a annoncé qu'il reposerait sur 5 626 milliards de FCFA d'emprunts-programmes et de ressources provenant des marchés financiers et des partenaires, 975 milliards de FCFA d'emprunts-projets et 173 milliards de FCFA d'emprunts rétrocédés. Le Gouvernement prévoit un plan de traitement de la dette et la préparation d'un nouveau programme avec le Fonds monétaire international couvrant la période 2027-2029.

Reprenant la parole dans le cadre de la poursuite des travaux de la Commission le vendredi 23 octobre 2026, le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan s'est félicité de la qualité des échanges intervenus lors de la première séance et de la décision de poursuivre les discussions, afin de permettre au Gouvernement d'apporter les éclaircissements sollicités par vos Commissaires. Il a réaffirmé l'attachement du Gouvernement au dialogue avec la représentation nationale et précisé qu'un mémorandum avait été élaboré en réponse aux préoccupations soulevées.

Ce document apporte notamment des précisions sur l'évolution des ressources budgétaires et du déficit, le niveau de recouvrement des recettes à fin septembre 2026, la décomposition et les facteurs explicatifs des ajustements des dépenses d'investissement opérés, le financement des projets structurants maintenus, le plan d'apurement des arriérés de paiement dus au secteur privé, les subventions énergétiques, le Programme national des bourses de sécurité familiale (PNBSF) et son financement par le Projet de Réponse aux Urgences Contingentes (CERP) ainsi que les amendements relatifs aux services non personnalisés de l'État et au marquage fiscal.

Le ministre a indiqué que ledit mémorandum a été transmis à vos Commissaires, en même temps que d'autres documents budgétaires complémentaires, afin de leur permettre de disposer des éléments d'information nécessaires à une meilleure appréciation du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026.

Au terme de son exposé, le Ministre a présenté le projet de loi de finances rectificative pour 2026 comme un instrument d'adaptation aux chocs économiques et énergétiques, de protection des dépenses sociales et de réaménagement des investissements publics, dans un contexte de contraintes accrues par rapport aux marges budgétaires et à la trésorerie.

Par ailleurs, il a mis l'accent sur les principales variations des ressources allouées aux différents projets en indiquant, d'une manière précise, les crédits ouverts dans les LFI 2026, dans la LFR 2026 et dans la LFI 2027 et les projets structurants de la LFR 2026 en vue de mettre en exergue, au-delà des baisses, les efforts consentis sur de nouveaux projets d'urgence et de relance.

S'agissant des baisses relevées dans les dépenses d'investissement, le ministre a apporté des explications détaillées sur les facteurs qui les justifient. Concernant des dépenses sur ressources internes, il a précisé que la baisse est due aux contre-performances enregistrées dans le cadre du PRES. À ce titre, il a indiqué qu'en fin septembre 2026, les recettes budgétaires s'établissaient à 3 743,0 milliards de FCFA pour un objectif cumulé de 3 814,2 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 98,1 %. Les recettes hors PRES dépassaient leur cible de 81,6 milliards de FCFA, tandis que les mesures du PRES présentaient une moins-value de 152,7 milliards de FCFA par rapport aux objectifs. En l'espèce, il a rappelé que dans la conception de la LFI 2026, il était retenu de programmer un certain nombre de projets qui seront financés à partir des ressources devant provenir du « PRES ». Toutefois, le principe de base était que ces projets ne seraient lancés que si les ressources attendues du « PRES » sont obtenues.

L'objectif était, selon lui, d'éviter de lancer ces projets sans s'assurer de la performance des recettes budgétaires du « PRES » et d'exposer ainsi le budget à des accumulations d'arriérés sans couverture budgétaire. C'est à la suite de l'évaluation du « PRES », dont les résultats ont été jugés perfectibles pour les années à venir, que certains projets d'investissement ont été gelés, conformément aux prévisions initiales, dans l'attente de l'exploration d'autres modalités de mise en œuvre.

Il s'y ajoute que le niveau de développement de certains projets liés au « PRES » comme le Grand Transfert d'Eau était à un stade de développement non achevé ; leur dotation budgétaire équivaldrait à immobiliser des ressources au moment où le budget doit faire face à d'autres urgences prioritaires, notamment la protection du pouvoir d'achat des Sénégalais face à la hausse mondiale du prix de l'énergie. Il a toutefois précisé que le gel de ces projets ne signifie pas leur abandon définitif, comme en témoigne leur programmation dans la LFI 2027, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Ainsi, les arbitrages opérés sont

effectués sur une base rigoureuse reposant sur le degré de préparation des projets, de performance et de mise en œuvre des projets concernés.

D'après le ministre, hors PRES, les ajustements à la baisse des dépenses d'investissement ont été opérés au cas par cas, en ciblant les projets n'ayant pas encore débuté leur exécution, avec des abattements de 50 à 80 % des crédits disponibles.

Pour les projets financés sur ressources extérieures, le ministre a précisé que la baisse a été effectuée sur la base de critères, notamment la suspension par les partenaires des décaissements sur certains financements, dans un contexte d'absence de programme avec le FMI. À titre illustratif, il a souligné que les réductions de crédits provenant de ressources extérieures, d'un montant de 143 milliards de FCFA, sont liées à la suspension des opérations financées par les banques d'import-export (EXIMBANK). Il a relevé que, même en l'absence de suspension, ces projets n'auraient pas donné lieu à des décaissements pour les motifs précédemment évoqués.

Il a conclu son intervention en sollicitant l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale.

Intervenant à la suite du ministre, vos Commissaires ont salué les membres du Gouvernement avant d'exprimer leurs préoccupations sur les équilibres budgétaires, la mobilisation des recettes, la dette, les subventions énergétiques, les investissements et la protection sociale. Ils ont rappelé que l'examen d'une loi de finances rectificative doit permettre de confronter les prévisions aux réalisations, d'identifier les difficultés d'exécution et d'apprécier la pertinence des corrections proposées.

Vos Commissaires ont relevé la révision de la croissance de 5 % à 2,7 % et l'aggravation du déficit de 5,4 % à 7,6 % du PIB. Ils ont demandé de distinguer la contribution des hydrocarbures de celle de l'agriculture, de l'industrie, des services et des autres secteurs non pétroliers à ce ralentissement. Ils ont également interrogé le Gouvernement sur les raisons de l'ampleur des corrections apportées peu après l'adoption de la loi de finances initiale et sur les moyens d'améliorer la fiabilité des hypothèses macroéconomiques.

La progression du déficit, malgré la contraction des investissements, a suscité des interrogations. Des Commissaires ont, à cet égard, souhaité une décomposition chiffrée entre moins-values de recettes, nouvelles dépenses, charges d'intérêts, subventions et régularisations d'engagements antérieurs. Ils ont demandé un rapprochement des prévisions initiales, des réalisations à date et des prévisions

rectifiées, ainsi qu'une présentation détaillée des besoins de financement évoqués à hauteur de 6 775 milliards de FCFA, en distinguant déficit, amortissement de dette et apurement des engagements passés.

Dans une perspective pluriannuelle, certains Commissaires ont invité à rapprocher les arbitrages des exercices 2024 à 2026. Ils ont rappelé, au titre de la LFR 2024, les diminutions de recettes de 840 milliards de FCFA et les augmentations de dépenses de 680 milliards de FCFA citées en séance, ainsi qu'un déficit alors évalué, selon leur intervention, à près de 14 % du PIB. Ils ont demandé une comparaison documentée des déficits successifs, de leur contribution à la croissance et à l'endettement, en distinguant les chiffres propres à chaque exercice et les hypothèses de simulation.

Les contre-performances du Programme de redressement économique et social (PRES) ont retenu l'attention de certains Commissaires. Des montants d'environ 762 milliards de FCFA et 301 milliards de FCFA ont en effet été évoqués au titre des prévisions initiales et rectifiées ; d'autres chiffres de réalisation ont également été cités au cours des échanges. Vos Commissaires ont ainsi demandé leur rapprochement, la ventilation mesure par mesure des rendements attendus et recouverts, et l'identification des causes des écarts : retards de déploiement, difficultés de contrôle, contraintes de recouvrement ou hypothèses initiales trop optimistes.

Ils ont particulièrement interrogé le Gouvernement sur les taux de réalisation mentionnés pour les jeux d'argent (45 %), la téléphonie (7 %) et les dividendes miniers (11 %), ainsi que sur le déploiement des plateformes de collecte et de prélèvement à la source. Ils ont également demandé des précisions sur les mesures du PRES effectivement mises en œuvre, modifiées, différées ou abandonnées, ainsi que sur le calendrier prévisionnel de mise en service des outils de suivi et de contrôle.

Dans le même ordre d'idées, les appréciations des Commissaires sur le PRES sont demeurées contrastées. Certains ont jugé ses performances insuffisantes et sollicité un bilan des actions de sensibilisation menées, notamment auprès de la diaspora en Italie et lors d'une rencontre au Grand Théâtre. D'autres ont estimé que le dispositif demeurait pertinent et mériterait d'être réévalué plutôt que d'être abandonné. À cet égard, ils ont mis en perspective l'objectif initial annoncé de 700 milliards de FCFA, les mesures activées à hauteur de 503 milliards de FCFA et le montant de 311 milliards de FCFA présenté comme ayant été mobilisé. Ils ont demandé des explications sur l'écart entre 192 milliards de FCFA de recettes non mobilisées ainsi calculées et 295,59 milliards de FCFA de réductions de crédits

présentées au titre du PRES, soit une différence de 103,59 milliards de FCFA, en précisant les périodes, périmètres et méthodes de calcul.

Par ailleurs, plusieurs Commissaires ont recommandé d'élargir l'assiette fiscale, notamment dans le numérique, l'immobilier, les activités aéroportuaires et l'exploitation des ressources naturelles, plutôt que d'accroître systématiquement la pression sur les contribuables déjà assujettis. Ils ont sollicité une analyse des moins-values de recettes fiscales indirectes et des mesures contre la fraude et l'évasion fiscales.

Concernant la monnaie électronique, ils ont demandé les motifs justifiant la modification du dispositif adopté en septembre 2025, ainsi que les résultats de son évaluation et le rendement supplémentaire attendu du mécanisme de contribution progressive. Ils ont également interpellé le Gouvernement sur le risque de répercussion des charges sur les usagers et sur l'inclusion financière. À propos du marquage fiscal, ils ont demandé la liste des produits concernés, le coût de mise en œuvre pour les entreprises, la liste des produits et marchandises soumis et les garanties contre une hausse excessive des prix à la consommation.

La soutenabilité de la dette a aussi occupé une place centrale dans les échanges. Vos Commissaires ont demandé de préciser la structure des besoins de financement, les sources mobilisées, les taux d'intérêt, les échéances, les possibilités d'allongement des maturités et les risques de refinancement. Ils ont également souhaité connaître les perspectives de réaménagement des engagements et les incidences des nouveaux emprunts sur les générations futures.

Par ailleurs, ils ont sollicité un inventaire des arriérés de paiement, ventilé par exercice d'origine, nature de créance, administration et montant apuré, ainsi que les mesures destinées à éviter leur reconstitution. À ce propos, certains Commissaires ont demandé de réconcilier les évaluations successivement évoquées, allant notamment de 500 à 2 400 milliards de FCFA selon les interventions, avec les audits et les pièces comptables. Ils ont rappelé des références historiques à 350 milliards de FCFA d'arriérés, à une enveloppe de 112 milliards de FCFA, à des paiements de 260 milliards de FCFA pendant la période de COVID-19 et à 121 milliards de FCFA inscrits en 2021, en sollicitant une chronologie vérifiable des créances et de leur apurement

S'agissant de la dette bancaire locale évoquée dans les travaux de la Cour des comptes, ils ont demandé d'identifier les emprunts éventuellement contractés hors des procédures ordinaires d'autorisation, de suivi ou de comptabilisation, les banques concernées, les autorités intervenues, les échéances, les remboursements

déjà effectués et les modalités de régularisation. Ils ont également souhaité connaître les suites données aux recommandations de la Cour des comptes, dans le respect des procédures applicables.

Au titre de l'article 40 relatif à l'intégration comptable de 300 milliards de FCFA de dette non financière vérifiée, des Commissaires ont réclamé le rapport et les résultats détaillés de l'Inspection générale des finances. Ils ont demandé de rapprocher ce montant des évaluations antérieurement évoquées de 2 240 milliards de FCFA de dette bancaire, d'environ 250 milliards de FCFA de dette non financière et de 250 milliards de FCFA de prêts-projets, sous réserve de confirmation par les audits. Ils ont aussi demandé de distinguer les périodes de constitution, les procédures d'autorisation et les responsabilités éventuellement établies.

Au sujet des relations avec le Fonds monétaire international, des Commissaires ont demandé la nature des engagements envisagés et leurs conséquences sur le déficit, la dette, l'investissement productif et les dépenses sociales. Ils ont insisté sur la nécessité de concilier la consolidation des comptes publics avec la croissance, l'emploi et la protection des ménages.

Ils ont, par ailleurs, relevé le passage des subventions énergétiques de 250 à 790,3 milliards de FCFA, soit 540,3 milliards de FCFA supplémentaires. Ils ont demandé une ventilation distinguant charges de l'exercice, compensations tarifaires, arriérés et autres dépenses, ainsi que le rapprochement entre cette enveloppe globale et les crédits effectivement inscrits. Ils ont interrogé le Gouvernement sur les montants dus aux opérateurs, le calendrier d'apurement et les risques pour l'approvisionnement en électricité et en produits pétroliers.

Ils se sont également interrogés sur les raisons pour lesquelles les ressources du Fonds de stabilisation, évaluées à 70,9 milliards de FCFA, ne seraient pas mobilisés pour couvrir les charges supplémentaires. Ils ont souhaité obtenir des précisions sur les éventuelles contraintes juridiques ou comptables qui s'y opposeraient, sur les économies attendues de la réforme des subventions pour les années 2027, 2028 et 2029, ainsi que sur les mécanismes de réaffectation au profit des ménages vulnérables.

Plusieurs Commissaires ont insisté sur les effets possibles des hausses de tarifs de l'électricité et des carburants, particulièrement dans les zones rurales où les coûts de transport renchérissent les produits essentiels.

Au-delà des ajustements tarifaires, ils ont appelé à réduire durablement les coûts de production grâce à la conversion des centrales au gaz, aux réseaux de transport et

de distribution et à l'avancement du projet Yakaar-Teranga. Ils ont demandé les calendriers actualisés, les besoins de financement, les engagements contractuels d'approvisionnement et la situation des stocks de sécurité pétroliers. Ils ont souhaité savoir dans quelle mesure les retards dans l'exécution des investissements seraient susceptibles de prolonger la dépendance aux subventions. Ils ont demandé de favoriser la baisse des prélèvements sur les produits pétroliers parallèlement aux ajustements des subventions.

S'agissant des recettes extractives, des Commissaires ont demandé de distinguer, dans les 199,9 milliards de FCFA attribués au domaine et aux hydrocarbures ainsi que les recettes fiscales, redevances et dividendes correspondants. Ils ont aussi demandé les raisons du passage à zéro de la ligne des revenus du domaine minier, initialement estimée à 36,2 milliards de FCFA, en souhaitant savoir s'il résultait d'un reclassement comptable, d'un report ou d'une sous-exécution.

Outre le sort des taxes sur les exportations d'or et des dividendes miniers prévus dans le PRES, la réduction des dépenses d'investissement a particulièrement préoccupé vos Commissaires, qui ont évoqué la diminution de 447,8 milliards de FCFA pour les investissements exécutés par l'État et de près de 555 milliards de FCFA pour l'ensemble des investissements. Ils ont également demandé de clarifier le périmètre de ces chiffres et de communiquer la liste des projets maintenus, réduits, reportés ou abandonnés, avec les crédits initiaux et rectifiés, les taux d'exécution, les critères d'arbitrage et les calendriers de reprogrammation.

Pour les projets adossés au PRES, ils ont évoqué des annulations de 215,5 milliards de FCFA, dont 58,5 milliards de FCFA destinés aux centres de santé, 50 milliards au Grand Transfert d'Eau et 20 milliards de FCFA au programme des 30 000 logements, ainsi que des crédits affectant les agropoles. Ils ont demandé si les 51 milliards de FCFA évoqués pour 2027 suffiraient à relancer les opérations concernées et comment serait garantie l'équité territoriale.

Certains Commissaires ont également cité les projets de résorption des abris provisoires (PRORAP dans ses différents lots) ainsi que les programmes WACA, PAPSE, parmi les opérations dont ils souhaitaient connaître le sort. Ils ont demandé une explication de l'écart, évalué dans une intervention à près de 100 milliards de FCFA, entre certaines moins-values de recettes du PRES et les réductions de crédits d'investissement, avec une ventilation projet par projet et les incidences territoriales.

Ils ont, dans le même sillage, attiré l'attention du ministre sur les infrastructures routières et de désenclavement, l'électrification rurale, l'hydraulique, l'éducation et

la santé. Des préoccupations spécifiques ont porté sur la construction de 46 lycées et sur le Centre national d'oncologie de Diamniadio, dont les crédits auraient été ramenés, selon une intervention, de 25 milliards de FCFA à environ 5 milliards de FCFA. Ils ont demandé les effets des arbitrages sur l'objectif d'accès universel à l'électricité à l'horizon 2029 et sur la croissance future.

Certains Commissaires ont également interrogé le Gouvernement sur les projets financés sur ressources extérieures dont les décaissements auraient été suspendus ou réaffectés. Ils ont souhaité connaître les conventions en cause, les coûts éventuels d'interruption, les obligations contractuelles et les conséquences de la réorientation des financements sur les investissements productifs.

Au sujet des financements extérieurs, certains Commissaires se sont interrogés sur les conséquences des annonces publiques de septembre 2024 sur la confiance des bailleurs et les décaissements. Ils ont demandé une évaluation objective des causes de suspension ou de retard, distinguant les conditions des partenaires, les contraintes de mise en œuvre et les effets de la communication gouvernementale.

Dans une autre dynamique, les bourses de sécurité familiale ont fait l'objet de demandes de clarification. En effet, vos Commissaires ont relevé l'enveloppe annoncée de 70 milliards de FCFA et les écarts apparents avec certaines inscriptions budgétaires, notamment les crédits du ministère chargé de la Famille. Ils ont demandé la ventilation des ressources entre ministères et programmes, ainsi que les montants engagés, ordonnancés et effectivement versés aux bénéficiaires. Ils ont également demandé si le doublement de l'enveloppe des bourses reposait sur une évaluation récente de leur impact. Ils ont évoqué 469 497 familles bénéficiaires et l'objectif d'un million de familles à l'horizon 2029, en demandant des critères d'éligibilité transparents, des mécanismes de vérification des listes et des garanties contre toute instrumentalisation politique, dans le respect de la protection des données personnelles.

Des Commissaires ont, par ailleurs, demandé des éclaircissements sur l'appui budgétaire de 120 milliards de FCFA de la Banque mondiale, mobilisé dans le cadre du CERP, notamment sur ses conditions de financement, son imputation budgétaire, son affectation aux bourses familiales et aux subventions énergétiques, ainsi que sa conformité au principe de spécialité des crédits. Ils ont également souhaité connaître les incidences éventuelles de ce mécanisme sur le financement d'autres projets prioritaires, les modalités de sa validation et la répartition des ressources propres et des emprunts destinés aux bourses familiales.

Des Commissaires ont relevé les besoins persistants en salles de classe, équipements scolaires, personnel enseignant, centres de santé de référence et accès à l'eau potable, particulièrement en milieu rural. Ils ont demandé que les coupes budgétaires ne compromettent pas la mise en service des infrastructures prioritaires. Ils ont également attiré l'attention sur la fragilité financière des collectivités territoriales, confrontées à des charges de rémunération ou d'indemnités non compensées. À cet égard, ils ont plaidé pour le maintien des transferts de l'État et un accompagnement adéquat des investissements locaux.

Concernant les collectivités territoriales, certains Commissaires ont demandé si l'augmentation annoncée de 70 000 FCFA par mois des indemnités de certains agents serait effectivement appliquée avant la fin de l'exercice, et selon quelles compensations financières de l'État.

Vos Commissaires ont demandé des éclaircissements sur la coexistence de rubriques budgétaires correspondant aux anciens ministères chargés de l'Économie, du Plan, de la Coopération, des Finances et du Budget, avec celles du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Ils ont souhaité une consolidation claire des crédits pour écarter tout risque de double comptabilisation, ainsi qu'une meilleure traçabilité des subventions énergétiques et des dépenses sociales. Ils ont également interrogé le Gouvernement sur les crédits destinés aux établissements scolaires sénégalais à l'étranger.

Au sujet de l'amendement gouvernemental relatif à l'article 22 et aux services non personnalisés de l'État, ils ont demandé la portée de l'interdiction des transferts, sa date d'entrée en vigueur, les dérogations éventuelles, notamment pour la défense et certaines institutions, ainsi que le traitement des soldes antérieurs des comptes de dépôt et les contrôles applicables.

Concernant les Jeux olympiques de la jeunesse, ils ont demandé de rapprocher le budget d'organisation évoqué à hauteur de 123 milliards de FCFA, dont 91 milliards de FCFA d'investissement et 32 milliards de FCFA de fonctionnement, des crédits de sécurité et de défense évalués dans une intervention à près de 65 milliards de FCFA. Ils ont sollicité la ventilation des achats, notamment de vidéosurveillance, et la vérification de l'absence de double financement.

Des Commissaires ont demandé des précisions sur les délais de transmission du projet de loi de finances rectificative et sur les modifications intervenues depuis les annonces gouvernementales. Ils ont également souhaité connaître les conséquences juridiques et pratiques de son éventuelle non-adoption avant la clôture de l'exercice, notamment pour les agents contractuels, les subventions, les engagements sociaux

et les collectivités. Un Commissaire a rappelé une demande antérieure de sept tableaux et de renseignements complémentaires demeurée en attente de réponse.

Concernant l'article 41 et la ratification des décrets d'avances, ils ont demandé la communication du décret n° 1610 du 11 septembre 2026, cité pour un montant de 8 milliards de FCFA, ainsi que des justificatifs de son intervention, de son exécution et de ses incidences budgétaires.

Enfin, vos Commissaires ont débattu de la nature de la stratégie de redressement. Certains y ont vu une réponse nécessaire aux contraintes de trésorerie et aux tensions énergétiques ; d'autres ont interrogé le Gouvernement sur le risque d'un ajustement trop rapide, susceptible de freiner la demande intérieure, l'emploi et les investissements. Ils ont demandé que les efforts soient répartis équitablement et que les mesures soient évaluées au regard de leur acceptabilité sociale.

Plusieurs intervenants ont évoqué les tensions sociales, les préoccupations syndicales et les incertitudes relatives au calendrier des élections territoriales. Tout en exprimant des appréciations divergentes sur les choix gouvernementaux, ils ont rappelé l'importance du dialogue institutionnel et de la cohérence des exigences de contrôle, indépendamment des alternances politiques.

Les échanges ont également fait apparaître des appréciations opposées sur les responsabilités politiques et les résultats du redressement. Certains Commissaires ont appelé à dépasser les controverses sur la « dette cachée » et les alternances, à examiner avec la même rigueur les décisions des différentes périodes et à privilégier des réponses vérifiables aux difficultés économiques et sociales. Ils ont souligné la nécessité d'un dialogue respectueux entre Majorité, Opposition et Gouvernement, sans confondre divergences politiques et constatations financières établies.

Ils ont également sollicité une trajectoire crédible de mobilisation des recettes, de maîtrise des dépenses, de réduction des coûts énergétiques et de relance de l'investissement productif, assortie d'indicateurs de suivi. Ils ont souligné que le redressement des finances publiques doit se mesurer non seulement à la réduction du déficit et à la soutenabilité de la dette, mais aussi à ses effets concrets sur la croissance, l'emploi, le pouvoir d'achat et la réduction des inégalités territoriales.

Il est aussi à noter que préalablement à l'examen du projet de loi, le Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire avait adressé au Ministre chargé des Finances un questionnaire accompagné d'une demande de documents complémentaires, afin de permettre aux commissaires de disposer des informations nécessaires à un examen approfondi du texte. À la suite de la première séance, le

Gouvernement a transmis, un mémorandum et des pièces complémentaires ayant servi de base à la reprise des travaux.

Vos Commissaires ont, en définitive, subordonné leur soutien au projet de loi de finances rectificative pour 2026 à la prise en charge de cinq préoccupations majeures : la préservation des investissements prioritaires dans les secteurs sociaux et les infrastructures ; la transparence sur l'affectation des 120 milliards de FCFA du CERP ; la protection du pouvoir d'achat, notamment par la maîtrise des prix des produits pétroliers ; la réduction du train de vie de l'État et le renforcement du contrôle des fonds spéciaux ; ainsi que la sincérité des données relatives à la dette et au déficit publics.

Ils ont également insisté sur la nécessité d'une meilleure information du Parlement concernant les engagements financiers de l'État, particulièrement les accords avec le FMI et les rapports d'audit de la dette. À cet égard, ils ont rappelé que l'exercice du contrôle parlementaire exige une information complète, transparente et préalable sur les décisions engageant durablement les finances publiques. Ils ont, dès lors, estimé que leur soutien au projet de loi demeurerait conditionné à des réponses satisfaisantes du Gouvernement et à la prise en charge effective de ces préoccupations.

Reprenant la parole, les Ministres ont salué la qualité des échanges ainsi que la pertinence des préoccupations et suggestions formulées par les commissaires, avant d'apporter les éléments de réponse et d'appréciation ci-après.

Le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan a rappelé que le recours à une loi de finances rectificative répondait aux conditions légales relatives aux modifications des équilibres budgétaires et financiers, aux variations substantielles de recettes et aux incidences de mesures législatives ou réglementaires. Selon lui, ces conditions sont réunies en 2026 en raison des contre-performances des recettes et de l'augmentation des charges.

Il a indiqué que la baisse des recettes combinée à la hausse des dépenses entraîne mécaniquement une aggravation du déficit, sans pour autant compromettre la consolidation budgétaire. Le déficit, initialement projeté à 7,8 % du PIB pour 2025, aurait été ramené à 6,6 %. Pour 2026, il serait porté à 7,6 %, notamment sous l'effet des tensions au Moyen-Orient et du renchérissement de l'énergie.

Revenant sur les échanges intervenus lors de la précédente séance, le Ministre a tenu à apporter des clarifications sur les circonstances dans lesquelles certaines discussions avaient eu lieu entre les membres du Gouvernement et les députés. Il a expliqué que, dès avant le début des travaux, des échanges informels avaient été

engagés avec plusieurs parlementaires, conformément à une pratique habituelle, dans un climat qu'il a qualifié de convivial et constructif.

Il a ajouté qu'au cours de ces échanges, un ancien président de la Commission des finances s'était proposé de faciliter le dialogue afin de dépasser certaines difficultés. Il a insisté sur le fait que les discussions avaient essentiellement porté sur des préoccupations précises, auxquelles le Gouvernement était en mesure d'apporter des réponses documentées. Il s'est ainsi engagé à communiquer les informations demandées dans le format souhaité, tout en rejetant toute interprétation selon laquelle ces échanges auraient relevé d'une démarche occulte ou d'un traitement privilégié de certains députés.

S'agissant du Plan de redressement économique et social (PRES), le ministre a contesté les appréciations tendant à présenter ce dispositif comme un échec. Il a indiqué que le plan a généré, à la date de son intervention, 174 milliards de FCFA, tout en précisant que ces ressources étaient distinctes des recettes budgétaires classiques.

Concernant la conception du PRES, il a tenu à préciser que son élaboration ne pouvait être attribuée à une seule personnalité politique. Il a rappelé qu'elle avait reposé sur un travail collectif piloté par le Premier ministre de l'époque, aujourd'hui Président de l'Assemblée nationale, ainsi que les équipes techniques et les responsables concernés. Il a souligné que le Premier ministre avait assuré une fonction de coordination et d'orientation, tandis que les techniciens avaient contribué à la réflexion, à la formulation des propositions et à leur ajustement.

Il a rappelé que le PRES repose sur une ambition à laquelle le Gouvernement demeure attaché, à savoir accroître la mobilisation des ressources intérieures, renforcer la souveraineté budgétaire et réduire progressivement la dépendance à l'endettement. Dans cette perspective, il a estimé que la reconnaissance des limites de certaines mesures, lorsque celles-ci ne produisent pas les rendements attendus, ne saurait être assimilée à un abandon des objectifs poursuivis. Il s'agit plutôt, selon lui, de maintenir les ambitions initiales tout en réexaminant les instruments dont l'efficacité s'avère insuffisante ou nécessite des ajustements.

Face à ces préoccupations, il avait alors évoqué la possibilité de mettre en place une réserve de précaution, consistant à conditionner l'exécution de certaines dépenses à la mobilisation effective des recettes attendues. Il a toutefois reconnu que les réserves exprimées par certains parlementaires, lors du vote de la LFI 2026 concernant la capacité de l'État à atteindre les objectifs de recettes fixés, s'étaient révélées fondées. Le ministre a présenté cette situation comme un constat objectif,

qu'il entend assumer dans un souci de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Il a ainsi expliqué que le Gouvernement avait choisi de revenir devant la représentation nationale afin de solliciter une révision des prévisions initiales, plutôt que de maintenir des objectifs devenus difficilement réalisables et de poursuivre l'exécution de dépenses sans disposer des ressources correspondantes. Sur les 762 milliards de FCFA initialement attendus au titre du PRES, seuls 174 milliards de FCFA avaient été mobilisés à la date de son intervention. Au regard des perspectives de recouvrement, les recettes susceptibles d'être mobilisées d'ici à la fin de l'année ne devraient pas dépasser 311 milliards de FCFA. Le ministre a estimé qu'une révision des prévisions s'imposait dès lors, afin de rapprocher les autorisations budgétaires des capacités réelles de mobilisation des ressources et d'éviter la constitution de nouveaux arriérés.

À l'appui de cette démarche, il a rappelé les précédents budgétaires de 2024 et de 2025. En 2024, les résultats de l'audit de la gestion des finances publiques avaient mis en évidence l'existence d'une dette contractée hors circuit budgétaire, ayant servi notamment à financer certaines dépenses. Ces révélations avaient conduit le Gouvernement à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires pour tenir compte de la situation effectivement constatée. En 2025, deux projets de lois de finances rectificatives avaient également été soumis à l'Assemblée nationale et adoptés, en raison de performances de recettes inférieures aux prévisions initiales. Il a, en outre, souligné que ces révisions successives relevaient d'une même exigence de transparence et de réalisme budgétaire, consistant à adapter les prévisions aux résultats effectivement observés.

Le ministre a ensuite évoqué les conséquences de la crise au Moyen-Orient sur les hypothèses économiques et budgétaires, en particulier sur les cours du pétrole. Alors que le prix du baril avait été fixé à 64 dollars dans les hypothèses de travail, les fluctuations observées l'avaient parfois porté à plus de 120 dollars. Cette évolution a, selon lui, profondément modifié les prévisions relatives aux dépenses énergétiques et aux subventions nécessaires pour contenir les prix à la pompe.

Selon les estimations qu'il avait présentées devant l'Assemblée nationale, le maintien du cours du baril en dessous de 90 dollars aurait déjà pu entraîner plus de 600 milliards de FCFA de crédits budgétaires supplémentaires au titre des subventions. Dans une hypothèse extrême où le baril atteindrait 190 dollars, les besoins auraient pu s'élever à 1 381 milliards de FCFA, y compris les 254 milliards de FCFA déjà prévus dans la loi de finances rectificative.

Il a estimé qu'une telle perspective serait incompatible avec la stratégie de consolidation budgétaire poursuivie par le Gouvernement, laquelle constitue, avec les mesures de gestion de la dette, un levier essentiel pour ramener progressivement l'endettement à des niveaux soutenables. Dans ce contexte, le Gouvernement propose de répartir la charge du choc énergétique entre l'État et les autres acteurs concernés, en tenant compte des marges de manœuvre budgétaires réellement disponibles. Il a expliqué que le dispositif actuel de soutien à l'énergie bénéficie à chaque consommateur en fonction des volumes utilisés, sans ciblage systématique en faveur des ménages vulnérables. Les orientations présentées au Gouvernement distinguent, pour l'électricité, une protection mieux ciblée et une réduction du coût de fourniture et, pour les carburants, une révision périodique des prix avec mécanismes de lissage et traitement différencié des produits.

Les Ministres ont rappelé que le redressement des finances publiques repose prioritairement sur la mobilisation des ressources internes. Les mesures du Plan de redressement économique et social (PRES), initialement attendues à environ 762,9 milliards de FCFA, devraient rapporter un montant légèrement supérieur à 300 milliards de FCFA, selon les projections présentées.

La régularisation foncière devait produire 100 milliards de FCFA. Son caractère volontaire et les contraintes du cadre juridique ont conduit à envisager une mise en œuvre progressive en 2027 et 2028. Les 50 milliards de FCFA attendus de la renégociation des concessions de télécommunications restent tributaires de négociations non achevées, selon eux.

Quant à la suspension de la taxe à l'exportation de l'arachide, destinée à assurer un prix compétitif pour les exportateurs en vue de favoriser leur implication dans la commercialisation et à soutenir les producteurs dans l'écoulement de leur production au prix fixé officiellement, elle représente environ 9 milliards de FCFA de recettes attendues en moins. Les Ministres ont aussi indiqué que la taxation des jeux de hasard a provoqué une baisse de l'activité de la LONASE et un déplacement d'une partie des joueurs vers des plateformes illégales ou vers d'autres pays de la sous-région.

Concernant les transferts d'argent, le Gouvernement privilégie désormais, selon le ministre, une taxation progressive du chiffre d'affaires des opérateurs plutôt que des transactions individuelles, pour faciliter le contrôle et préserver l'inclusion financière. Il propose également la suppression des droits de timbre sur les paiements en espèces inférieurs à 100 000 FCFA ; au-delà de ce seuil, le taux de 1 % s'appliquerait à la totalité du paiement. Ces nouvelles orientations ont été

discutées avec les opérateurs qui n'ont pas soulevé d'objection particulière, a-t-il indiqué

La réduction du plancher de l'impôt minimum forfaitaire vise à améliorer la contribution des entreprises concernées, sans affecter celles relevant de la Contribution globale unique. Sur le marquage fiscal, il a rassuré que le Gouvernement était disposé à examiner un amendement précisant les produits assujettis. Les ministres ont présenté ces ajustements comme des exigences de sincérité budgétaire.

Il a expliqué que le suivi des recettes faisait l'objet de réunions hebdomadaires, organisées chaque mardi, afin d'évaluer les performances de recouvrement et de mesurer les résultats des nouvelles mesures fiscales introduites dans le cadre du PRES. La distinction entre les recettes déjà intégrées dans le budget et celles attendues au titre du plan répond, selon lui, à un objectif de suivi et d'évaluation de la performance. Elle vise notamment à identifier les éventuelles contre-performances et à déterminer les mesures correctives nécessaires, sans remettre en cause le dispositif lui-même.

Il a souligné que le Gouvernement devait concilier la mobilisation des recettes fiscales avec la préservation de l'activité économique et le développement des services financiers numériques. Il a notamment évoqué la présence de Wave et d'Orange sur le marché sénégalais, en rappelant leur importance dans l'écosystème des paiements électroniques. Face aux risques soulevés par les opérateurs, il a estimé nécessaire de procéder à une évaluation du dispositif avant d'en maintenir les modalités initiales. Le Gouvernement a ainsi proposé de privilégier une taxation fondée sur le chiffre d'affaires, considérée comme plus simple à appliquer. Il a précisé que cette évolution ne traduisait pas un renoncement à la mobilisation des recettes attendues, mais une adaptation du mécanisme fiscal à la lumière des difficultés constatées.

Le ministre a également répondu aux observations relatives aux recettes de la Loterie nationale sénégalaise (LONASE), en précisant que les chiffres avancés provenaient des informations communiquées par cet organisme et par les services compétents du ministère. Il a indiqué que les recettes mensuelles, qui avaient atteint environ 15 milliards de FCFA au début de l'année, étaient ensuite descendues à moins de 4 à 5 milliards de FCFA. Il a ajouté qu'une réunion avec les responsables de la LONASE avait permis de prendre connaissance de leurs préoccupations concernant les conséquences de la taxation appliquée aux jeux en ligne.

Dans cette même logique d'adaptation des instruments de mobilisation des ressources, il a mentionné l'amendement relatif à la régularisation foncière, destiné à instaurer un barème permettant de faciliter la mise en œuvre des opérations concernées. Alors que les recettes attendues de cette mesure avaient été évaluées à 100 milliards de FCFA, le Gouvernement espère que la mise en place de ce barème permettra d'engager les opérations et de favoriser le recouvrement des sommes prévues.

Répondant aux observations relatives à l'exécution des investissements dans le cadre du PRES, le ministre a contesté l'affirmation selon laquelle aucun investissement n'aurait été exécuté au titre du plan en précisant que l'insuffisance des recettes additionnelles du PRES ne signifiait ni l'abandon de ce plan ni l'absence de tout investissement réalisé. Il a indiqué que des investissements inscrits au budget avaient effectivement été réalisés, pour un montant de 111 milliards de FCFA grâce aux ressources du PRES. Il a estimé que ce résultat devait être pris en considération dans l'appréciation du dispositif, compte tenu du délai relativement court écoulé depuis sa conception et du contexte économique difficile dans lequel il a été élaboré.

Le ministre auprès du ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, chargé du Budget a expliqué que la baisse de certains investissements résultait de recettes inférieures aux attentes, des difficultés de décaissement des financements extérieurs et de la priorité donnée aux subventions énergétiques.

Le budget du ministère de la Santé aurait augmenté de 22,8 milliards de FCFA, soit 13,3 %, notamment pour les contractuels de la santé (13,4 milliards) et le renforcement du projet de santé et de protection sociale (10 milliards). La construction de 35 centres de santé, adossée aux recettes du PRES, est reportée et inscrite dans la LFI 2027.

Selon lui, le budget des Forces armées aurait augmenté de 23,4 milliards de FCFA, notamment pour l'alimentation des troupes (11,25 milliards de FCFA), les indemnités journalières d'opérations (3,15 milliards de FCFA), les logements militaires (4 milliards de FCFA) et l'assemblage de véhicules (4,5 milliards de FCFA).

Concernant la Présidence de la République, le ministre a rappelé qu'elle regroupe plusieurs structures et projets. Il a cité notamment 101 millions de FCFA pour le contrôle financier, 1,1 milliard pour l'OFNAC, 22,49 milliards de FCFA supplémentaires pour le Fonds intergénérationnel, 6,5 milliards de FCFA pour la Maison des Nations unies, 3,2 milliards de FCFA pour le PAVI 2 et 5,8 milliards de

FCFA pour les Jeux olympiques de la jeunesse. Il a aussi évoqué les raccordements du port de Bargny-Sendou, jugés nécessaires pour réduire les coûts logistiques et améliorer la compétitivité.

Sur les dépenses initialement programmées au titre du PRES, le ministre a invité les députés à procéder à une lecture transversale de la loi de finances initiale pour 2026, du projet de loi de finances rectificative et du projet de loi de finances pour 2027. Il a indiqué que plusieurs projets dont les crédits font l'objet d'ajustements dans le cadre du présent collectif budgétaire voient leurs ressources reprogrammées dans le budget de 2027. Cette démarche s'explique par le fait que certaines opérations ne pourront être exécutées dans les délais restant d'ici à fin 2026, alors que leur réalisation demeure prévue pour l'exercice suivant. Il a ainsi insisté sur la volonté du Gouvernement de préserver la continuité des projets jugés importants pour les populations, tout en adaptant leur calendrier de financement aux capacités réelles d'exécution.

Relativement au projet de grands transferts d'eau, doté initialement de 50 milliards de FCFA, il a indiqué qu'il été différé à 2027 faute d'une maturité et d'engagements contractuels suffisants. Il demeure envisagé sous forme de partenariat public-privé associant le FONSIS et des partenaires extérieurs. Les crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 2026 devaient ainsi permettre de couvrir les impenses et de financer la participation du FONSIS au projet. Toutefois, au regard de l'état d'avancement du dossier en octobre 2026, le ministre en charge du Budget a estimé qu'il n'était plus matériellement possible de mettre en place, avant la fin de l'année, la société de projet appelée à recevoir ces fonds propres. Le maintien des crédits correspondants aurait donc conduit à conserver des dépenses qui ne pourraient vraisemblablement pas être exécutées au cours de l'exercice, avec pour conséquence d'accroître artificiellement le déficit budgétaire. Il a expliqué que leur retrait dans le cadre de la loi de finances rectificative, puis leur réinscription dans le projet de budget pour 2027, répondaient à un souci de réalisme budgétaire et de programmation cohérente des investissements.

Il a indiqué que certains bailleurs suspendaient leurs décaissements en l'absence d'un programme avec le FMI, ce qui retarde le paiement d'entreprises ayant déjà exécuté des prestations. Pour l'usine de dessalement d'eau de mer soutenue par la coopération japonaise, 14 milliards de FCFA étaient initialement prévus ; une enveloppe de 6 milliards de FCFA sur ressources internes est prévue dans la LFR afin de poursuivre le projet.

Concernant l'éducation, le ministre a affirmé que le programme de construction de 46 lycées et celui de remplacement des abris provisoires, doté de 16 milliards de

FCFA, ne sont pas abandonnés. Ils seraient reconduits en 2027 compte tenu du rythme d'exécution. Par ailleurs, il a précisé que les subventions énergétiques passeraient de 250 à 790 milliards de FCFA, soit une augmentation de 540 milliards de FCFA, afin d'amortir le choc des prix internationaux et d'éviter une forte hausse des prix des carburants pour les populations.

Selon lui, le Gouvernement maintient l'option de valorisation du gaz naturel pour produire de l'électricité. Le Ministre a ainsi évoqué le démarrage des travaux du réseau destiné à acheminer le gaz du champ Grand Tortue Ahmeyim vers Saint-Louis. Des prix du gaz compétitifs devraient contribuer à une réduction durable des coûts de production électrique.

Poursuivant ses explications, il a souligné que les dépenses supplémentaires liées aux subventions énergétiques s'élevaient à 540 milliards de FCFA. Il a reconnu la difficulté de l'exercice budgétaire dans un contexte marqué par une crise exceptionnelle, qui appelle, selon lui, des mesures adaptées à l'ampleur des contraintes rencontrées. Il a rappelé, à cet égard, que la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement avaient mis en place des mécanismes destinés à permettre aux États de mobiliser rapidement des ressources pour faire face à ce type de situation.

Revenant sur le mécanisme CERP, il a précisé que celui-ci ne constituait pas un dispositif exclusivement destiné au Sénégal, mais s'inscrivait dans un mécanisme de financement mobilisable par plusieurs pays bénéficiaires de l'appui de la Banque mondiale. Il a rappelé que sa mise en place était intervenue après le déclenchement de la guerre au Moyen Orient au mois de février, alors que l'exécution de la loi de finances pour 2026 était déjà engagée. Il s'agit, selon lui, d'un mécanisme de contingence permettant aux États de réaffecter certaines enveloppes de financement déjà disponibles pour d'autres projets afin de répondre rapidement à des besoins urgents provoqués par un choc imprévu et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau financement.

Le ministre a, par ailleurs, tenu à rappeler que l'essentiel des ressources du CERP était destiné au secteur de l'énergie. Ce financement doit notamment permettre de couvrir les besoins liés à l'approvisionnement en produits pétroliers, afin de maintenir les prix à la pompe aux niveaux arrêtés par le Gouvernement, mais également de contribuer à la continuité de la fourniture d'électricité et à la prévention des délestages. Il a estimé que ces dépenses répondaient à des besoins essentiels au fonctionnement de l'économie nationale et à la préservation du pouvoir d'achat des populations.

Sur les projets dont certaines ressources ont été réaffectées au financement du CERP, il a cité notamment le Projet des ressources naturelles du Sénégal et le projet Espaces jeunes. Il a expliqué que ces réaffectations avaient été précédées d'une appréciation de la performance des projets concernés, tenant compte notamment de leur niveau d'exécution et des marchés en cours de passation. Dans le cas du Projet des ressources naturelles du Sénégal, mis en œuvre avec l'implication des départements ministériels chargés des Pêches et de l'Environnement, il a fait état de performances jugées insuffisantes. Le Gouvernement a donc préféré réorienter temporairement certaines ressources vers des dépenses considérées comme prioritaires, plutôt que de laisser les crédits inutilisés tout en supportant les commissions d'engagement correspondantes.

Sur un autre registre, le ministre a indiqué que la rénovation du Registre national unique, engagée depuis 2024, avait abouti à la certification d'un million de ménages. Les crédits consacrés aux bourses de sécurité familiale totalisent 70 milliards de FCFA : 22 milliards de FCFA sur ressources propres, exécutés par le Trésor, et 48 milliards de FCFA sur financement d'urgence de la Banque mondiale.

Il a précisé que le dispositif actualisé comprenait notamment 461 739 ménages issus du registre initial et validés à l'issue du processus, auxquels se sont ajoutés 538 914 nouveaux ménages identifiés à travers le ciblage communautaire. Selon lui, cette actualisation a permis, d'une part, de réexaminer la situation des ménages déjà inscrits et de retirer ceux qui ne remplissaient plus les conditions requises et, d'autre part, d'intégrer de nouveaux ménages répondant aux critères d'éligibilité. Il a ainsi présenté cette opération comme un moyen d'améliorer la fiabilité du registre et de renforcer le ciblage des bénéficiaires des dispositifs sociaux.

Il a également justifié le recours au PROCASEF pour la gestion opérationnelle des ressources concernées. Selon ses explications, ce projet constitue l'unité de gestion mobilisée par le ministère chargé des Finances pour plusieurs projets financés par la Banque mondiale, dont le programme axé sur les résultats pour le redressement des finances publiques. Il a précisé que le recours au PROCASEF ne signifiait nullement une confusion entre les opérations foncières et les opérations financières. Il s'agissait plutôt de s'appuyer sur une équipe déjà expérimentée en matière de passation des marchés publics, de gestion fiduciaire et d'exécution des projets financés par les partenaires techniques et financiers, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme tout en limitant les coûts administratifs.

À cet égard, il a indiqué que le financement accordé par la Banque mondiale dans le cadre du CERP était assorti de conditions particulièrement favorables, avec une maturité de 31 ans, un différé de remboursement de six ans et un taux d'intérêt de

1,31 %. Il a expliqué que le recours à ces ressources concessionnelles permettait de réduire le besoin de financement à mobiliser sur les marchés financiers, où les conditions d'emprunt peuvent être plus coûteuses. L'enjeu consiste ainsi à optimiser le coût global du financement du déficit et à préserver les marges de manœuvre budgétaires de l'État.

Le ministre a, en outre, indiqué qu'un amendement gouvernemental entendait restreindre aux institutions de la République le bénéfice du dispositif relatif aux services non personnalisés de l'État, dans un objectif de transparence et de maîtrise des dépenses.

Par ailleurs, il a indiqué que la feuille de route relative à la rationalisation des agences et structures publiques, élaborée par la Primature dans le cadre du Programme de redressement économique et social (PRES), aurait été validée. Il a précisé que cette réforme, articulée autour de trois volets, prévoit notamment la suppression de dix-huit entités publiques, pour des économies budgétaires nettes estimées à 50 milliards de FCFA sur la période 2027-2028. Sa mise en œuvre devant débuter en 2027, cette mesure n'aura aucune incidence sur le présent projet de loi de finances rectificative, mais ses effets seront pris en compte dans la loi de finances initiale pour 2027.

Les services du ministère préparent des réponses au questionnaire transmis par la Commission. Le Ministre s'est engagé à améliorer la lisibilité des documents budgétaires et la communication des changements majeurs intervenant dans les prévisions et l'exécution.

Le deuxième volet concerne la fusion de sept entités du secteur parapublic en trois structures, tandis que le troisième porte sur le repositionnement stratégique de dix entités. Le Ministre a précisé que ces travaux se poursuivaient sous la coordination de la Primature et que le Gouvernement rendrait compte ultérieurement à la représentation nationale des résultats obtenus.

En réponse aux interrogations sur les arriérés, le ministre a indiqué qu'un montant global de 2 494,8 milliards de FCFA avait été recensé, dont 538,55 milliards de FCFA déjà réglés. Le solde s'établit ainsi à environ 1 956 milliards de FCFA au 31 décembre 2024.

S'agissant des arriérés de paiement, il a répondu aux observations relatives à un éventuel plan d'apurement présenté à l'Assemblée nationale en 2020. Il a indiqué que les archives devraient être consultées afin de déterminer précisément la nature et la portée du dispositif évoqué. Il a toutefois expliqué que les données récemment établies par le ministère des Finances reposaient sur un périmètre élargi, couvrant

l'administration centrale, les entreprises publiques et les organismes publics. Les différences constatées dans les montants annoncés pourraient ainsi s'expliquer par des variations de périmètre et de période de référence.

Dans le même ordre d'idées, le ministre a insisté sur la nécessité de procéder à un diagnostic approfondi de la situation des arriérés. Rappelant les difficultés historiques liées au contrôle du secteur parapublic, il a indiqué que l'Inspection générale des finances (IGF) avait été chargée de réaliser un audit complet des arriérés de paiement. Cette démarche, appelée à se poursuivre, vise à mieux identifier les engagements non réglés et à renforcer le contrôle de l'exécution budgétaire des entités concernées. L'objectif affiché par le Gouvernement est de parvenir progressivement à l'absence d'arriérés, grâce à un meilleur encadrement des dépenses et des engagements des organismes publics.

Il a également souligné les conséquences économiques et sociales des retards de paiement, particulièrement pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics. À cet égard, il a évoqué les difficultés rencontrées par certaines entreprises, dont les retards de règlement peuvent entraîner des impayés de salaires et fragiliser les familles des travailleurs. Il a précisé que les mesures autorisées dans la loi de finances pour le remboursement d'impôts et de taxes dus à certaines entreprises commençaient à leur apporter un soutien. Ces remboursements leur permettent notamment de faire face à leurs obligations envers les banques et les fournisseurs. Le ministre a ainsi présenté l'apurement des arriérés non seulement comme une exigence de gestion budgétaire, mais également comme un levier de relance de l'activité économique et de soutien indirect aux ménages.

Concernant les indemnités des agents des collectivités territoriales, il a rappelé que l'engagement initial de l'État portait sur ses propres agents. Il a précisé que les agents des collectivités territoriales étant recrutés par ces dernières, leur rémunération relève en principe de la responsabilité des collectivités employeuses. Il a également souligné que l'État ne disposait pas d'une maîtrise directe des recrutements effectués à leur niveau.

Selon ses explications, un protocole doit être signé entre les collectivités territoriales concernées et l'État afin d'encadrer les engagements réciproques, notamment en matière de recrutements futurs. Les collectivités ayant signé ce protocole auraient pu bénéficier du soutien de l'État. En revanche, certaines collectivités n'en auraient pas bénéficié, faute d'avoir accepté ce cadre. Le Ministre a estimé qu'il était nécessaire de prévenir les recrutements excessifs, susceptibles d'alourdir les charges de personnel, et de ne pas transférer systématiquement à l'État des dépenses résultant de décisions prises par les collectivités territoriales elles-mêmes.

Le ministre a par ailleurs reconnu qu'un décret d'avance n'avait pas été transmis dans le dossier documentaire communiqué aux députés. Il a présenté cette omission comme une erreur matérielle et s'est engagé à transmettre le document afin de compléter les pièces mises à la disposition de la Commission. Il a également indiqué que la demande relative au rapport de l'IGF ferait l'objet d'un examen, en vue d'apporter une réponse à la représentation nationale.

En conclusion, le ministre a réaffirmé la disponibilité du Gouvernement à poursuivre le dialogue avec les députés et à répondre à leurs préoccupations. Il a salué l'intensification des échanges avec l'Assemblée nationale, notamment à travers les auditions en commission permanente, les commissions d'enquête et l'examen approfondi du projet de loi de finances rectificative. Il a estimé que ces échanges permettaient au Gouvernement de réexaminer ses choix et d'améliorer ses propositions. Il a enfin souligné la mobilisation des équipes ministérielles au cours des deux derniers jours pour préparer et transmettre le mémorandum demandé par la Commission des finances et du contrôle budgétaire, initiative qu'il a présentée comme une avancée dans les relations entre le Gouvernement et le Parlement.

À la suite des réponses apportées par les Ministres, vos Commissaires ont, à la majorité, rejeté les deux amendements présentés par le Gouvernement ainsi que le projet de loi n° 40/2026 portant loi de finances rectificative pour l'année 2026. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.